

HFY

FNB RENDEMENT DE SOCIÉTÉS
FINANCIÈRES MONDIALES
HAMILTON CAPITAL



**FNB Rendement de sociétés financières mondiales
Hamilton Capital
(HFY : TSX)**

Hamilton Capital

Spécialistes en Services Financiers

Table des matières

RAPPORT DE LA DIRECTION SUR LE RENDEMENT DU FONDS

Analyse du rendement du Fonds par la direction	1
Faits saillants de nature financière.....	7
Rendement passé	10
Sommaire du portefeuille de placements	11

RESPONSABILITÉ DU GESTIONNAIRE À L'ÉGARD DE LA PRÉSENTATION DE L'INFORMATION FINANCIÈRE.....

13

ÉTATS FINANCIERS

États de la situation financière	14
États du résultat global	15
États de l'évolution de la situation financière	16
États des flux de trésorerie.....	17
Tableau des placements	18
Notes afférentes aux états financiers	21

RAPPORT DE LA DIRECTION SUR LE RENDEMENT DU FONDS

Le présent rapport intermédiaire de la direction sur le rendement du FNB Rendement de sociétés financières mondiales Hamilton Capital (« HFY » ou le « FNB ») fait état des faits saillants de nature financière et est compris dans les états financiers intermédiaires non audités du fonds de placement. Il est possible d'obtenir gratuitement, auprès du gestionnaire du FNB, soit AlphaPro Management Inc. (« Hamilton Capital » ou le « gestionnaire »), une copie des états financiers intermédiaires non audités, des états financiers annuels audités, du rapport intermédiaire ou du rapport annuel de la direction sur le rendement du Fonds, un exemplaire du document traitant des politiques et procédures de vote par procuration, du dossier de divulgation des votes par procuration ou des informations trimestrielles sur le portefeuille, en composant (sans frais) le 416-941-9888 ou en écrivant à Hamilton Capital Partners Inc. (« Hamilton Capital » ou le « gestionnaire ») au 55, rue York, bureau 1202, Toronto (Ontario) M5J 1R7, ou en consultant notre site Web au www.hamilton-capital.com ou celui de SEDAR au www.sedar.com.

Le présent document peut renfermer des énoncés prospectifs concernant des événements, résultats, circonstances, rendements futurs ou des attentes qui ne sont pas des faits historiques, mais représentent plutôt l'opinion de la direction quant à des événements futurs. De par leur nature, les énoncés prospectifs exigent la formulation d'hypothèses et sont assujettis à des incertitudes et risques inhérents. Les risques que les prédictions et autres énoncés prospectifs ne se révèlent pas exacts sont importants. Le lecteur est prié de ne pas se fier outre mesure aux énoncés prospectifs étant donné qu'un certain nombre de facteurs pourraient faire en sorte que les résultats, conditions, mesures ou événements réels diffèrent grandement des objectifs, attentes, estimations ou intentions exprimés de façon expresse ou implicite dans les énoncés prospectifs.

Les résultats réels pourraient différer de façon appréciable des attentes de la direction exprimées dans ces énoncés prospectifs en raison de plusieurs facteurs incluant, sans toutefois s'y limiter, les conditions de marché et la conjoncture économique générale, les taux d'intérêt, les changements apportés aux lois et règlements, les effets de la concurrence dans les secteurs géographiques et secteurs d'activité dans lesquels le FNB peut investir et d'autres risques énoncés, de temps à autre, dans le prospectus simplifié du FNB. À l'occasion, de nouveaux facteurs de risque apparaissent et la direction ne peut les prévoir tous. Le lecteur est prié de comprendre que cette liste de facteurs n'est pas exhaustive et que, s'ils s'appuient sur des énoncés prospectifs pour décider d'investir ou non dans le FNB, les investisseurs et autres parties devraient porter une attention particulière à ces facteurs ainsi qu'aux autres incertitudes et événements éventuels et tenir compte de l'incertitude inhérente aux énoncés prospectifs. En raison des répercussions possibles de ces facteurs, le gestionnaire décline toute intention ou obligation de mettre à jour ou de réviser les énoncés prospectifs consécutivement à l'obtention de nouveaux renseignements, ou à la survenue d'événements nouveaux, ou pour tout autre motif, sauf si la législation pertinente l'y contraint.

Analyse du rendement du Fonds par la direction

Objectif et stratégie de placement

L'objectif de placement de HFY est de tirer d'un portefeuille géré activement composé de titres de sociétés de services financiers mondiales un rendement à long terme qui consiste en un revenu régulier de dividendes et de distributions avec une croissance modérée du capital à long terme, notamment des banques commerciales et des banques d'investissement, des compagnies d'assurance, des maisons de courtage de valeurs, des gestionnaires d'actifs, des bourses, des sociétés de placement immobilier et d'autres sociétés de placement. Le FNB investit principalement dans des titres de participation et des titres liés à des titres de participation de sociétés financières situées dans divers pays.

HFY tente d'atteindre son objectif de placement en choisissant des sociétés de services financiers qui sont situées dans divers pays et qui, de l'avis de Hamilton Capital, en qualité de conseiller en valeurs du FNB (le « conseiller en valeurs »), offrent un bon potentiel d'augmentation à long terme des versements de dividendes et de distributions. Afin de déterminer les sociétés qui remplissent ces critères, le conseiller en valeurs a recours à une analyse et à une expertise

Analyse du rendement du Fonds par la direction (suite)

spécialisées et il examine les caractéristiques de chaque société, telles que son rendement, son évaluation et ses perspectives de croissance, ainsi que son macroenvironnement, y compris, notamment, la croissance du PIB, les tendances du taux d'inflation et des taux d'intérêt, les politiques fiscales et monétaires et les tendances réglementaires.

Il est prévu que le portefeuille du FNB sera composé en tout temps de titres d'environ 50 à 80 émetteurs. Ces placements seront répartis entre différents pays et sous-secteurs d'activité. HFY investit principalement dans des titres de participation inscrits à la cote de bourses mondiales importantes, notamment dans des certificats américains d'actions étrangères, et pourrait également investir dans des titres privilégiés à l'occasion. Le conseiller en valeurs peut, à son gré, couvrir une partie ou la totalité de l'exposition du FNB aux devises autres que le dollar canadien.

Risques

Un placement dans les parts du FNB peut être spéculatif et être assorti d'un degré élevé de risque et pourrait ne s'adresser qu'aux personnes qui sont en mesure d'assumer la perte de l'intégralité de leur placement. Le gestionnaire, en guise de résumé aux investisseurs existants, fournit ci-dessous la liste des risques auxquels un placement dans le FNB pourrait être exposé. **Les investisseurs éventuels devraient lire le prospectus le plus récent du FNB et prendre en considération la description exhaustive des risques fournie dans celui-ci avant d'acheter des parts.**

Une liste des risques auxquels un placement dans le FNB est exposé est présentée ci-dessous; cette liste n'a pas changé par rapport à la liste des risques présentée dans le prospectus du FNB. Une description complète de chaque risque énuméré ci-dessous est également fournie dans le prospectus, qu'il est possible de se procurer en accédant au site www.hamilton-capital.com ou au site www.sedar.com, ou encore en communiquant directement avec Hamilton Capital Partners Inc. (se reporter à l'information à ce sujet fournie à la dernière page du présent document).

- Aucune garantie quant à l'atteinte de l'objectif de placement
- Risque lié aux marchés
- Risque lié aux émetteurs
- Risque lié aux titres de participation
- Risque lié à la vente à découvert
- Risque juridique et réglementaire
- Placements effectués à l'extérieur de l'Amérique du Nord
- Rendement des banques et des institutions financières
- Évolution du cadre réglementaire du secteur mondial des services financiers
- Risque lié aux bourses étrangères
- Risque lié aux marchés étrangers
- Risque de change
- Risque lié à un placement dans des fiducies de placement immobilier (FPI)
- Risque lié aux marchés émergents
- Risque lié aux instruments dérivés
- Risque lié à l'utilisation d'options
- Risque lié à la valeur liquidative correspondante
- Risque lié aux distributions
- Risque lié aux courtiers désignés et aux courtiers
- Dépendance envers le personnel clé
- Conflits d'intérêts éventuels
- Risque lié aux contreparties
- Risque lié aux interdictions d'opérations visant les titres
- Absence de propriété
- Risque lié aux bourses
- Risque lié à une fermeture hâtive
- Prix de rachat
- Risque lié à la concentration
- Risque lié à l'utilisation de données historiques
- Risque lié à la faible capitalisation
- Risque lié à la liquidité
- Risque lié à la fiscalité
- Risque lié aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres
- Risque lié à un placement dans un fonds de fonds
- Risque lié aux fonds négociés en bourse (FNB)
- Perte de la responsabilité limitée
- Absence de marché actif et d'historique d'exploitation
- Absence de rendement garanti

Analyse du rendement du Fonds par la direction (suite)

Résultats d'exploitation

La valeur liquidative du FNB était de 16,00 \$ à la date de début de ses activités, soit le 6 février 2017, et de 16,38 \$ à la clôture de la période le 30 juin 2017. Le FNB a versé des distributions au comptant de 0,33 \$ par part pour la période.

L'indice KBW Financial Sector Dividend Yield Total Return, indice pondéré en fonction du ratio dividende/cours composé de 40 titres du secteur américain des services financiers qui sont liquides et versent des dividendes élevés, a produit un rendement de 3,86 % pendant la période d'activité du FNB en dollars canadiens, sur la base du rendement total (4,85 % en dollars américains).

L'indice MSCI Monde, indice boursier général regroupant plus de 1 000 titres à moyenne et à grande capitalisation sur 23 marchés développés à l'échelle mondiale, a dégagé un rendement de 6,66 % pour la période, en dollars canadiens, sur la base du rendement total (7,68 % en dollars américains).

Revue du marché mondial et du secteur des services financiers

Les investisseurs ont recommencé à croire à une reprise de l'inflation et aux perspectives de croissance économique dans le monde dans la foulée de l'élection américaine en novembre 2016, ce qui a permis aux titres du secteur mondial des services financiers de progresser jusqu'au début de 2017. L'engagement de la nouvelle administration américaine à adopter d'importantes mesures pour favoriser la croissance et assouplir la réglementation ainsi qu'une réforme fiscale a contribué à l'afflux de nouveaux capitaux dans le secteur des services financiers. Cependant, les mois ont passé et la confiance en la capacité de l'administration de mettre en œuvre des changements majeurs perçus comme favorables à la croissance économique à court terme s'est érodée. Incidemment, après avoir amorcé l'année en force, les titres du secteur mondial des services financiers dans l'ensemble, à quelques exceptions près, se sont immobilisés au cours des derniers mois en attendant que la situation se précise.

La Réserve fédérale américaine (la « Fed ») a poursuivi sur la voie de la normalisation de sa politique monétaire, relevant les taux à deux reprises au premier semestre et alimentant les prévisions d'une autre hausse cette année. Le marché s'attend de plus en plus à ce que de nombreuses banques centrales du monde entier puissent emboîter le pas à la Fed pour majorer les taux plus tôt que ce que l'on prévoyait l'an dernier. Cependant, certaines banques centrales, notamment la Banque centrale européenne, la Reserve Bank of Australia et la Banque du Japon, ont pris soin de modérer ces attentes.

Le contexte politique plus stable et la diminution du risque politique, surtout en Europe, ont aussi favorisé le rendement des actions. On pourrait dire que l'événement politique le plus imprévu du premier semestre de l'année a été l'élection éclair au Royaume-Uni qui a culminé avec la perte de la majorité des conservateurs au pouvoir. À l'avantage des titres de sociétés financières britanniques exerçant des activités en Europe, plusieurs participants au marché ont vu dans ce vote une réduction de la probabilité de réalisation du Brexit selon la méthode forte (*hard Brexit*).

Revue du portefeuille

Le FNB a été lancé au début de février après plusieurs mois de rendements élevés dans le secteur financier. À terme, le portefeuille du FNB devrait compter de 50 à 80 titres de sociétés de services financiers de partout dans le monde. L'accent est mis sur la sélection de sociétés qui offrent des rendements intéressants et/ou un bon potentiel d'augmentation à long terme des versements de dividendes et de distributions, et la répartition géographique du FNB tend à privilégier les marchés plus développés. Plus précisément, le portefeuille du FNB se compose principalement de sociétés de services financiers établies en Australie (environ 20 %), au Canada (~10 %), aux États-Unis (~40 %) et en Europe (~30 %). Cette diversification géographique a contribué à rendre le FNB moins volatil, en dépit des turbulences qui ont touché les titres de services financiers de certains pays au premier semestre; les reculs en Australie et, dans une moindre mesure, au Canada et aux États-Unis, ont été plus que compensés par les rendements particulièrement élevés en Europe.

Analyse du rendement du Fonds par la direction (suite)

Outre sa diversité géographique, le FNB profite d'une diversification au sein même du secteur des services financiers. La pondération des sous-secteurs du portefeuille est demeurée assez stable depuis son lancement, l'actif net du FNB étant investi à hauteur d'environ 40 % dans des institutions de dépôt, d'environ 20-25 % dans chacun des marchés financiers (y compris les sociétés de développement commercial) et du secteur de l'assurance, et d'environ 10-15 % dans des fiducies de placement immobilier (« FPI »). Le gestionnaire considère toujours que les FPI forment un sous-ensemble du secteur de la finance; dans le cadre de la constitution du portefeuille du FNB, il s'en sert pour accroître la distribution du FNB et ainsi en atténuer la volatilité (les titres de ce groupe ayant une corrélation moins étroite avec les autres titres de services financiers).

Les placements européens du FNB ont généralement tiré parti, au premier semestre de 2017, d'un regain après plusieurs années de sous-performance relative. L'effet combiné de l'inflation à la hausse et de la croissance économique, d'une accalmie politique et de l'assouplissement des exigences en matière de capital a été bénéfique, en particulier pour les titres bancaires, tandis que les assureurs, grâce à leurs dividendes relativement élevés, ont offert dans l'ensemble une protection en cas de baisse. Nonobstant l'incertitude accrue au Royaume-Uni, les positions sur des titres britanniques ont suivi la trajectoire ascendante de leurs homologues européens, avec à leur tête les titres des compagnies d'assurance. Pour atténuer les conséquences d'une possible volatilité de ces placements, le gestionnaire a choisi de ne pas couvrir l'exposition du FNB à la livre sterling (voir plus loin pour un complément d'information) pendant la période.

Aux États-Unis, l'attitude qui était très positive à l'égard des titres du secteur des services financiers au début de l'année a été refroidie par l'incapacité du Congrès à faire passer des lois favorables au secteur. Malgré un certain repli dans le secteur au cours de la période, le gestionnaire s'attend à ce que le parti pris en faveur du secteur soit ravivé par les progrès en vue de l'allègement du contexte réglementaire, ainsi que par la normalisation de la politique monétaire qui se poursuit. De plus, le gestionnaire prévoit que ce parti pris durera, au moins à moyen terme, et il apportera des ajustements opportunistes au portefeuille en cas de ressac.

Selon le gestionnaire, les sociétés de services financiers de l'Australie, pays dont le produit intérieur brut (« PIB ») par habitant et, souvent, la croissance du PIB, sont plus élevés qu'au Canada, représentent des occasions de placement intéressantes en raison des dividendes très élevés qu'elles offrent dans un contexte d'opulence économique. Ainsi, près de 20 % de l'actif net du FNB était investi dans le secteur australien des services financiers. Cette proportion a augmenté légèrement depuis le lancement du FNB après une sous-performance par rapport aux sociétés mondiales comparables, en raison d'inquiétudes d'ordre économique et de la crainte d'une bulle immobilière régionale (ainsi que de l'annonce inattendue de droits bancaires dans le cas des banques) qui sont exagérées d'après le gestionnaire.

Le gestionnaire peut, à son gré, couvrir une partie ou la totalité des placements du FNB libellés dans des monnaies autres que le dollar canadien. À l'heure actuelle, le FNB couvre environ 70 % de son risque de change, ce qui a eu l'effet positif d'annuler l'incidence de l'appréciation du dollar canadien par rapport au dollar américain et au dollar australien au cours des derniers mois, mais un effet négatif en ce qui concerne l'euro. Dans l'ensemble, la couverture de change a produit un résultat net positif pour le FNB pour les six premiers mois de 2017. Comme il est mentionné plus haut, le gestionnaire a choisi de ne pas couvrir la livre sterling pendant la période, vu le recul considérable de cette monnaie depuis que le Royaume-Uni a voté en faveur de la sortie de l'Union européenne en juin 2016. En fait, par rapport au dollar canadien, la livre sterling continue de frôler un creux qui n'a été atteint que quelques fois depuis l'instauration de la libre fluctuation des monnaies en 1971.

Perspectives

Les marchés ont abordé 2017 en s'attendant à une croissance mondiale plus vigoureuse. Même si les attentes piétinent depuis – en l'absence d'indices concrets de l'adoption de politiques budgétaires favorables, particulièrement aux États-Unis – le gestionnaire croit que l'avenir, pour les titres du secteur mondial de la finance, s'annonce globalement plus

Analyse du rendement du Fonds par la direction (suite)

positif qu'il ne l'a été depuis un certain temps. Les perspectives de l'élimination du cadre réglementaire rigoureux imposé en contrecoup de la crise financière, de la mise en œuvre de politiques favorables à la croissance et d'une hausse des taux d'intérêt profitent aux sociétés de services financiers et à leurs titres. Le gestionnaire estime que sa stratégie, qui consiste à sélectionner des sociétés de services financiers dont les rendements attrayants sont soutenus par des perspectives de croissance durable ou en progression, fait en sorte que le FNB affiche un profil risque-rendement favorable et offre un potentiel de revenu.

Pour d'autres commentaires sur la situation financière mondiale, veuillez consulter la rubrique « Insights » sur le site Web du gestionnaire, à l'adresse : www.hamilton-capital.com/insights.

Autres éléments d'exploitation et variation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables

Pour la période allant du 6 février 2017, date du début des activités du FNB, au 30 juin 2017, le FNB a généré un résultat global brut de 331 526 \$ tiré de ses placements. Le FNB a engagé des frais de gestion et engagé des charges d'exploitation totalisant 168 577 \$, dont une tranche de 53 122 \$ a été soit réglée, soit absorbée par le gestionnaire au nom du FNB. La renonciation de ces frais ou charges ou leur absorption par le gestionnaire peut être interrompue en tout temps ou poursuivie indéfiniment, au gré du gestionnaire. Au cours de la période, le FNB a distribué un montant de 246 219 \$ aux porteurs de parts.

Activité des porteurs de parts

Un « FNB » est un fonds d'investissement à capital variable inscrit à une bourse de valeurs dont les titres sont offerts de façon continue. Tous les ordres visant l'achat de parts directement auprès du FNB doivent être transmis par les courtiers désignés et (ou) les courtiers. Un courtier désigné ou un courtier peut, tout jour de bourse donné, transmettre un ordre de souscription visant le nombre prescrit de parts ou un multiple entier du nombre prescrit de parts. Le FNB se réserve le droit absolu de refuser tout ordre de souscription transmis par un courtier désigné et (ou) un courtier. Le FNB n'aura pas à verser de commission à un courtier désigné ou à un courtier dans le cadre de l'émission de parts.

Si le FNB reçoit un ordre de souscription au plus tard à 9 h 30 (heure de Toronto) un jour de bourse, il émettra au courtier désigné ou au courtier le nombre de parts du FNB qui ont été souscrites, généralement le premier jour de bourse après la date à laquelle l'ordre de souscription est accepté, pourvu que le paiement pour ces parts ait été reçu. Le nombre de parts émises sera établi en fonction de la valeur liquidative par part d'un FNB le jour de bourse où la souscription est acceptée par le gestionnaire. Malgré ce qui précède, le FNB émettra au courtier désigné ou au courtier le nombre de parts du FNB souscrites, au plus tard le troisième jour de bourse après la date à laquelle l'ordre de souscription a été accepté, pourvu que le paiement pour ces parts ait été reçu.

Au moment de l'émission de parts du FNB à un courtier désigné ou à un courtier, le courtier désigné ou le courtier doit remettre un produit de souscription composé d'un panier de titres et (ou) d'une somme au comptant suffisante pour que la valeur du panier de titres et (ou) de la somme au comptant remise corresponde à la valeur liquidative du nombre prescrit de parts applicable du FNB, calculée après la réception de l'ordre de souscription.

Les investisseurs peuvent négocier des parts du FNB de la même façon que d'autres titres négociés à la Bourse de Toronto (« TSX »), y compris au moyen d'ordres au cours du marché et d'ordres à cours limité. Un investisseur ne pourra acheter ou vendre des parts du FNB à la TSX que par l'entremise d'un courtier inscrit ou d'un courtier dans la province ou le territoire de résidence de l'investisseur. Les investisseurs pourraient devoir assumer les commissions de courtage d'usage au moment de l'achat ou de la vente des parts.

Analyse du rendement du Fonds par la direction (suite)

Présentation

Les états financiers ci-joints ont été préparés selon les Normes internationales d'information financière (les « IFRS »). Toute mention relative au total de l'actif net, à l'actif net, à la valeur liquidative ou à l'augmentation (la diminution) de l'actif net dans les états financiers et (ou) dans le rapport de la direction sur le rendement du Fonds fait référence à l'actif net ou à l'augmentation (la diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, aux termes des IFRS.

Événements récents

Il n'y a aucun événement récent lié au secteur, à la direction ou au FNB qui est pertinent pour le présent et l'avenir du FNB.

Transactions avec des parties liées

Des parties liées fournissent certains services au FNB, et ces relations sont décrites ci-après.

Gestionnaire, fiduciaire et conseiller en valeurs

Le gestionnaire, fiduciaire et conseiller en valeurs du FNB est Hamilton Capital Partners Inc., 55, rue York, bureau 1202, Toronto (Ontario) M5J 1R7, société constituée en vertu des lois de la province d'Ontario. Le gestionnaire a retenu les services de Horizons ETFs Management (Canada) Inc. (l'« administrateur »), 26, rue Wellington Est, bureau 700, Toronto (Ontario) M5E 1S2 pour que celui-ci l'aide à l'égard de certains aspects de l'administration quotidienne du FNB.

Autres parties liées

Un ou plusieurs courtiers inscrits agissent ou peuvent agir à titre de courtiers désignés, de courtiers et (ou) de teneurs de marché. Ces relations peuvent créer des conflits d'intérêts réels ou perçus dont les investisseurs devraient tenir compte relativement à un placement dans un FNB. Plus particulièrement, en raison de ces relations, ces courtiers inscrits pourraient tirer avantage de la vente et de la négociation de parts. Le courtier désigné, à titre de teneur de marché d'un FNB sur le marché secondaire, pourrait donc avoir des intérêts financiers qui diffèrent de ceux des porteurs de parts et qui pourraient même être contraires à ceux des porteurs de parts.

Un tel courtier inscrit et les membres de son groupe peuvent, à l'heure actuelle ou dans l'avenir, traiter avec le FNB, les émetteurs des titres composant le portefeuille de placement du FNB, le gestionnaire ou tout fonds dont le promoteur est le gestionnaire ou les membres de son groupe, y compris en accordant des prêts, en concluant des opérations sur instruments dérivés ou en fournissant des services de conseil ou de représentation. De plus, la relation entre un tel courtier inscrit et les membres de son groupe, d'une part, et le gestionnaire et les membres de son groupe, d'autre part, peut s'étendre à d'autres activités, comme faire partie d'un syndicat de placement pour d'autres fonds dont le promoteur est le gestionnaire ou les membres de son groupe.

Aucun courtier désigné ni aucun courtier n'a participé à la préparation du prospectus ni n'a examiné le contenu de celui-ci. Les courtiers désignés et les courtiers n'agissent pas en tant que preneurs fermes du FNB dans le cadre du placement par le FNB de parts par voie du prospectus. Les parts ne représentent pas une participation ou une obligation d'un courtier désigné, d'un courtier ou de tout membre du groupe de l'un d'eux, et un porteur de parts n'a aucun recours contre l'une ou l'autre de ces parties relativement aux montants payables par le FNB à un courtier désigné ou à un courtier.

Faits saillants de nature financière

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le FNB et ont pour objet de vous aider à comprendre les résultats financiers du FNB depuis sa création, soit le 15 janvier 2016. Ces renseignements proviennent des états financiers annuels audités et des présents états financiers intermédiaires non audités du FNB. Veuillez vous reporter à la première page pour obtenir des renseignements sur la manière de vous procurer les états financiers annuels ou intermédiaires du FNB.

Actif net par part du FNB

Catégorie E Période ¹⁾	2017	2016
Actif net à l'ouverture de la période	16,00	16,00 \$
Augmentation liée à l'exploitation		
Total des revenus	0,65	–
Total des charges	(0,22)	–
Pertes réalisées pour la période	(0,07)	–
Profits latents pour la période	0,04	–
Augmentation totale liée à l'exploitation²⁾	0,40	–
Distributions		
À partir du revenu net de placement (à l'exclusion des dividendes)	(0,33)	–
Total des distributions³⁾	(0,33)	–
Actif net à la clôture de la période⁴⁾	16,38	16,00 \$

1. Cette information est tirée des états financiers intermédiaires non audités au 30 juin 2017 et des états financiers annuels audités du FNB au 31 décembre 2016. Les parts du FNB affichaient une valeur liquidative initiale de 16,00 \$ au 15 janvier 2016. Les informations sont conformes aux IFRS.
2. L'actif net par part et les distributions sont établis selon le nombre réel de parts en circulation au moment considéré. L'augmentation ou la diminution liée à l'exploitation est calculée selon le nombre moyen pondéré de parts en circulation au cours de la période.
3. Les distributions de revenu, de dividendes et de remboursement de capital, le cas échéant, ont été versées en espèces, réinvesties dans des parts additionnelles du FNB, ou les deux. Les distributions de gains en capital, le cas échéant, sont versées en espèces ou non. Les distributions de gains en capital autres qu'en espèces sont réinvesties dans des parts supplémentaires du FNB et consolidées par la suite. Elles sont déclarées en tant que distributions imposables et ont pour effet d'augmenter le coût de base ajusté des parts de chaque porteur. Ni le nombre de parts détenu par un porteur ni la valeur liquidative par part du FNB ne changent en raison d'une distribution de gains en capital autre qu'en espèces. Les distributions classées comme un remboursement de capital, le cas échéant, diminuent le coût de base ajusté des parts de chaque porteur. Les caractéristiques des distributions, le cas échéant, sont déterminées après la fin de l'année d'imposition du FNB. Dans l'intervalle, aux fins de la présentation de l'information financière, les distributions sont classées au poste À partir du revenu net de placement (à l'exclusion des dividendes).
4. Les faits saillants de nature financière ne permettent pas nécessairement de rapprocher l'actif net par part à l'ouverture et à la clôture de la période.

Faits saillants de nature financière (suite)

Ratios et données supplémentaires

Catégorie E

Période ¹⁾	2017	2016
Total de la valeur liquidative (en milliers)	16 737	150 \$
Nombre de parts en circulation (en milliers)	1 022	9
Ratio des frais de gestion ²⁾	1,00 %	–
Ratio des frais de gestion avant renoncations ou absorptions ³⁾	2,52 %	–
Ratio des frais de transaction ⁴⁾	1,19 %	–
Taux de rotation des titres en portefeuille ⁵⁾	9,70 %	–
Valeur liquidative par part à la clôture de la période	16,38	16,00 \$
Cours de clôture	16,43	– \$

1. Les renseignements sont fournis au 30 juin 2017 et au 31 décembre 2016. Les informations présentées sont conformes aux IFRS.

2. Le ratio des frais de gestion est calculé selon le total des charges, y compris la taxe de vente (à l'exclusion des commissions de courtage et des autres coûts de transaction de portefeuille) de la période considérée et est exprimé en pourcentage annualisé de la valeur liquidative quotidienne moyenne durant la période. Le gestionnaire paie, à même les revenus tirés de ses frais de gestion, les services dispensés au FNB, notamment la rémunération du gestionnaire de portefeuille, les frais de service et le marketing.

3. Le gestionnaire peut, à son gré, renoncer aux frais ou charges autrement payables par le FNB, ou en absorber une partie. La renonciation de ces frais ou charges ou leur absorption par le gestionnaire peut être interrompue en tout temps ou poursuivie indéfiniment, au gré du gestionnaire.

4. Le ratio des frais de transaction représente le total des commissions et les autres coûts de transaction du portefeuille exprimés en pourcentage annualisé de la valeur liquidative quotidienne moyenne au cours de la période.

5. Le taux de rotation des titres en portefeuille indique les mouvements du portefeuille de placements du FNB. Un taux de rotation de 100 % signifie que le FNB achète et vend tous les titres de son portefeuille une fois au cours de l'année. En général, plus le taux de rotation au cours d'une année est élevé, plus les frais de transaction payables par le FNB sont importants au cours de l'année, et plus la possibilité est grande que l'investisseur touche des gains en capital imposables pendant l'année. Il n'y a pas nécessairement de lien entre un taux de rotation élevé et le rendement du FNB.

Faits saillants de nature financière (suite)

Frais de gestion

Le gestionnaire assure ou supervise la prestation de services administratifs requis par le FNB, y compris notamment la négociation de contrats avec certains tiers fournisseurs de services tels que les dépositaires, les agents chargés de la tenue des registres, les agents des transferts, les auditeurs et les imprimeurs; l'autorisation du paiement des frais d'exploitation engagés au nom du FNB; les arrangements de la tenue à jour des registres comptables du FNB; la préparation des rapports à l'intention des porteurs de parts et des autorités de réglementation des valeurs mobilières compétentes; le calcul du montant des distributions faites par le FNB et l'établissement de la fréquence de telles distributions; la préparation des états financiers, des déclarations de revenus et des informations financières et comptables selon ce qu'exige le FNB; l'assurance que les porteurs de parts reçoivent les états financiers et autres rapports suivant ce que la loi applicable exige de temps à autre; l'assurance que le FNB se conforme à toutes les autres exigences réglementaires, notamment les obligations d'information continue du FNB en vertu des lois applicables en valeurs mobilières; l'administration des achats, des rachats et autres opérations liées aux parts du FNB; et la gestion des demandes des porteurs de parts du FNB et la communication avec ceux-ci. Le gestionnaire fournit des locaux et du personnel pour assurer ces services, si ceux-ci ne sont fournis par aucun autre fournisseur de services du FNB. Le gestionnaire supervise également les stratégies de placement du FNB pour s'assurer que le FNB se conforme à ses objectifs de placement, à ses stratégies de placement et à ses restrictions et pratiques en matière de placement.

En contrepartie de ces services, le gestionnaire touche des frais de gestion mensuels correspondant à un taux annuel de 0,85 % de la valeur liquidative des parts de catégorie E du FNB, plus les taxes de vente applicables, calculés et cumulés quotidiennement et versés mensuellement à terme échu.

Toute charge du FNB ayant fait l'objet d'une renonciation ou d'une prise en charge par le gestionnaire est versée à même les frais de gestion reçus par le gestionnaire.

Le gestionnaire a payé beaucoup plus que la totalité (100 %) des frais de gestion que le FNB lui a versés au cours de la période; ces fonds ont été affectés au paiement des coûts liés au marketing et à la promotion et aux frais liés aux services de gestion, de gestion de portefeuille et de services-conseils fournis au FNB.

Rendement passé

Bien que la date de création du FNB soit le 15 janvier 2016, le FNB a commencé ses activités le 6 février 2017. Étant donné que le FNB mène des activités depuis moins de un an, il ne lui est pas permis de présenter des données comparatives pour la période.

Sommaire du portefeuille de placements

Au 30 juin 2017

Composition de l'actif	Valeur liquidative	Pourcentage de la valeur liquidative du FNB
Actions mondiales	8 681 519 \$	51,87 %
Actions américaines	5 643 084	33,71 %
Actions canadiennes	2 208 721	13,20 %
Contrat à terme - couverture des devises*	121 989	0,73 %
Trésorerie et équivalents de trésorerie	159 737	0,95 %
Autres actifs, moins les passifs	(78 175)	-0,46 %
	16 736 875 \$	100,00 %

Composition des secteurs	Valeur liquidative	Pourcentage de la valeur liquidative du FNB
Services financiers	16 533 324 \$	98,78 %
Contrat à terme - couverture des devises*	121 989	0,73 %
Trésorerie et équivalents de trésorerie	159 737	0,95 %
Autres actifs, moins les passifs	(78 175)	-0,46 %
	16 736 875 \$	100,00 %

* Les positions dans les contrats à terme sont présentées comme étant le profit ou la perte qui serait réalisé si les contrats étaient dénoués à la date du présent rapport.

Sommaire du portefeuille de placements (suite)

Au 30 juin 2017

25 principaux placements	Pourcentage de la valeur liquidative du FNB
Ares Capital Corp.	3,88 %
Westpac Banking Corp. Ltd.	3,71 %
PacWest Bancorp	3,15 %
Legal & General Group PLC	3,10 %
National Australia Bank Ltd.	3,03 %
Banque Canadienne Impériale de Commerce	2,65 %
Natixis SA	2,63 %
Australia and New Zealand Banking Group Ltd.	2,58 %
F.N.B. Corp.	2,42 %
Artis REIT	2,30 %
Lazard Ltd.	2,30 %
Société Générale SA	2,29 %
Fonds de placement immobilier RioCan	2,26 %
UNIQA Insurance Group AG	2,25 %
Bank of Queensland Ltd.	2,17 %
Main Street Capital Corp.	2,15 %
AllianceBernstein Holding L.P.	2,07 %
Sampo OYJ	2,07 %
Triangle Capital Corp.	2,05 %
NN Group NV	2,04 %
Intesa Sanpaolo SPA	2,00 %
TPG Specialty Lending Inc.	1,89 %
Hercules Capital Inc.	1,88 %
New Mountain Finance Corp.	1,86 %
TCP Capital Corp.	1,86 %

Le sommaire du portefeuille de placements peut changer en raison des transactions que réalise le FNB. Les états financiers les plus récents peuvent être obtenus gratuitement en composant le 416-941-9888, en écrivant au 55, rue York, bureau 1202, Toronto (Ontario) M5J 1R7 ou en consultant notre site Web au www.hamilton-capital.com ou celui de SEDAR au www.sedar.com.

RESPONSABILITÉ DU GESTIONNAIRE À L'ÉGARD DE LA PRÉSENTATION DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

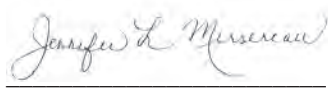
La responsabilité des états financiers intermédiaires non audités ci-joints du FNB Rendement de sociétés financières mondiales Hamilton Capital (le « FNB ») incombe au gestionnaire et fiduciaire du FNB, Hamilton Capital Partners Inc. (le « gestionnaire »). Ces états ont été dressés conformément aux Normes internationales d'information financière (« IFRS ») au moyen de l'information disponible et comprennent certains montants qui sont fondés sur les meilleures estimations et jugements du gestionnaire.

Le gestionnaire a conçu et maintient un système de contrôles internes ayant pour but de fournir une assurance raisonnable que tous les actifs sont protégés et de produire de l'information financière pertinente, fiable et à jour, y compris les états financiers ci-joints.

Les présents états financiers ont été approuvés par le conseil d'administration du gestionnaire.



Robert Wessel
Administrateur
Hamilton Capital Partners Inc.



Jennifer Mersereau
Administratrice
Hamilton Capital Partners Inc.

AVIS AUX PORTEURS DE PARTS

Les auditeurs du FNB n'ont pas examiné les présents états financiers.

Hamilton Capital Partners Inc., gestionnaire du FNB, nomme un auditeur indépendant qui a pour mission d'effectuer l'audit des états financiers annuels du FNB.

Les auditeurs indépendants du FNB n'ont pas examiné les présents états financiers intermédiaires conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada.

États de la situation financière (non audité)

Au 30 juin 2017 et au 31 décembre 2016

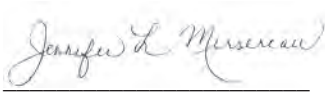
	2017	2016
Actifs		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	159 737 \$	150 000 \$
Placements	16 533 324	-
Montants à recevoir se rapportant à des revenus courus	68 813	-
Montants à recevoir se rapportant à des actifs de portefeuille vendus	69 223	-
Actifs dérivés (note 3)	121 989	-
Total des actifs	16 953 086	150 000
Passifs		
Charges à payer	11 319	-
Frais d'exploitation à payer	517	-
Distribution à payer	204 375	-
Total des passifs	216 211	-
Total de l'actif net (note 2)	16 736 875 \$	150 000 \$
Nombre de parts rachetables en circulation, catégorie E (note 9)	1 021 875	9 375
Total de l'actif net par part, catégorie E	16,38 \$	16,00 \$

(Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.)

Approuvé au nom du conseil d'administration du gestionnaire,



Robert Wessel
Administrateur



Jennifer Mersereau
Administratrice

États du résultat global (non audité)

Pour la période close le 30 juin 2017 et

pour la période allant du 15 janvier 2016, date de création, au 30 juin 2016

	2017	2016
Produits		
Revenu de dividendes	343 727 \$	– \$
Revenu d'intérêts aux fins de distribution	4 806	–
Perte nette réalisée sur la vente de placements et de dérivés	(13 902)	–
Perte nette de change réalisée	(24 103)	–
Variation nette de la plus-value latente des placements et des dérivés	21 764	–
Variation nette de la moins-value latente de change	(766)	–
	331 526	–
Charges		
Frais de gestion (note 10)	33 259	–
Honoraires d'audit	14 195	–
Honoraires du comité d'examen indépendant	4 189	–
Frais de garde	5 704	–
Coûts de la communication de l'information aux porteurs de titres	7 737	–
Frais d'administration	22 816	–
Coûts de transaction	41 636	–
Retenues fiscales	39 017	–
Autres charges	24	–
	168 577	–
Montants devant être payés par le fonds de placement qui ont été payés ou absorbés par le gestionnaire	(53 122)	–
	115 455	–
Augmentation de l'actif net pour la période	216 071 \$	– \$
Augmentation de l'actif net par part, catégorie E	0,40 \$	– \$

(Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.)

États de l'évolution de la situation financière (non audité)

Pour la période close le 30 juin 2017 et

pour la période allant du 15 janvier 2016, date de création, au 30 juin 2016

	2017	2016
Total de l'actif net à l'ouverture de la période	150 000 \$	– \$
Augmentation de l'actif net	216 071	–
Transactions relatives aux parts rachetables		
Produit tiré de l'émission de titres du fonds de placement	16 617 023	150 000
Distributions		
À partir du revenu net de placement	(246 219)	–
Total de l'actif net à la clôture de la période	16 736 875 \$	150 000 \$

(Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.)

États des flux de trésorerie (non audité)

Pour la période close le 30 juin 2017 et

pour la période allant du 15 janvier 2016, date de création, au 30 juin 2016

	2017	2016
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation		
Augmentation de l'actif net pour la période	216 071 \$	– \$
Ajustements pour tenir compte des éléments suivants :		
Perte nette réalisée sur la vente de placements et de dérivés	13 902	–
Perte nette réalisée sur les contrats de change à terme	(23 142)	–
Variation nette de la plus-value latente des placements et des dérivés	(21 764)	–
Variation nette de la moins-value latente de change	1	–
Achat de placements	(17 562 279)	–
Produit de la vente de placements	868 747	–
Montants à recevoir se rapportant à des revenus courus	(68 813)	–
Charges à payer	11 836	–
Sorties de fonds nettes liées aux activités d'exploitation	(16 565 441)	–
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Montant reçu de l'émission de parts	16 617 023	150 000
Distributions versées aux porteurs de parts	(41 844)	–
Rentrées de fonds nettes liées aux activités de financement	16 575 179	150 000
Augmentation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie au cours de la période	9 738	–
Effet des variations des cours de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie	(1)	–
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture de la période	150 000	–
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de la période	159 737 \$	150 000 \$
Intérêts reçus, déduction faite des retenues fiscales	4 806 \$	– \$
Dividendes reçus, déduction faite des retenues fiscales	235 897 \$	– \$

(Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.)

Tableau des placements (non audité)

Au 30 juin 2017

Titre	Actions/ Contrats	Coût moyen	Juste valeur
ACTIONS MONDIALES (51,87 %)			
Australie (17,57 %)			
Australia and New Zealand Banking Group Ltd.	15 100	447 262 \$	432 250 \$
Bank of Queensland Ltd.	31 800	374 072	362 916
Commonwealth Bank of Australia	3 600	296 705	297 138
Genworth Mortgage Insurance Australia Ltd.	97 900	300 305	285 906
National Australia Bank Ltd.	17 200	542 164	507 279
QBE Insurance Group Ltd.	23 900	300 759	281 333
Stockland	35 300	165 424	154 107
Westpac Banking Corp. Ltd.	20 400	660 070	620 363
		<u>3 086 761</u>	<u>2 941 292</u>
Royaume-Uni (9,18 %)			
Aviva PLC	30 100	255 687	267 415
HSBC Holdings PLC	22 400	254 591	269 265
Legal & General Group PLC	119 000	497 919	519 165
Lloyds Banking Group PLC	211 300	240 704	236 082
Standard Life PLC	36 300	222 516	244 694
		<u>1 471 417</u>	<u>1 536 621</u>
France (6,19 %)			
AXA SA	6 000	205 851	212 840
Natixis SA	50 500	447 501	439 585
Société Générale SA	5 500	382 979	383 771
		<u>1 036 331</u>	<u>1 036 196</u>
Bermudes (3,99 %)			
James River Group Holdings Ltd.	5 500	288 925	283 370
Lazard Ltd., cat. A	6 400	376 854	384 517
		<u>665 779</u>	<u>667 887</u>
Pays-Bas (2,85 %)			
ING Groep NV	6 100	123 425	136 428
NN Group NV	7 400	345 582	341 089
		<u>469 007</u>	<u>477 517</u>
Autriche (2,25 %)			
UNIQA Insurance Group AG	31 100	356 479	375 878
Finlande (2,07 %)			
Sampo OYJ, série A	5 200	332 558	345 586
Italie (2,00 %)			
Intesa Sanpaolo SPA	81 500	292 863	335 099
Suède (1,72 %)			
Nordea Bank AB	8 300	130 528	136 959
Swedbank AB	4 800	157 257	151 687
		<u>287 785</u>	<u>288 646</u>

Tableau des placements (non audité)

Au 30 juin 2017

Titre	Actions/ Contrats	Coût moyen	Juste valeur
Suisse (1,38 %)			
Zurich Insurance Group AG	610	233 481	230 245
Danemark (1,34 %)			
Danske Bank AS	2 000	91 944	99 754
Tryg AS	4 400	118 780	124 805
		210 724	224 559
Chile (0,73 %)			
Banco Santander Chile, CAAE	3 700	113 821	121 921
Espagne (0,60 %)			
Banco Bilbao Vizcaya Argentaria SA	9 300	84 278	100 072
TOTAL DES ACTIONS MONDIALES		8 641 284	8 681 519
ACTIONS AMÉRICAINES (33,71 %)			
Services financiers (33,71 %)			
AllianceBernstein Holding L.P.	11 300	334 820	346 563
Apollo Global Management LLC, cat. A	4 500	133 851	154 352
Ares Capital Corp.	30 600	688 898	649 992
Blackstone Group L.P. (The)	4 800	190 969	207 592
Carlyle Group (The)	8 200	184 159	210 017
Compass Diversified Trust	9 800	221 160	221 766
F.N.B. Corp.	22 100	416 783	405 815
Hercules Capital Inc.	18 300	335 773	314 204
Main Street Capital Corp.	7 200	363 241	359 100
MGM Growth Properties LLC	2 300	77 366	87 063
New Mountain Finance Corp.	16 500	322 429	311 329
Omega Healthcare Investors Inc.	3 500	150 994	149 871
PacWest Bancorp	8 700	588 204	526 877
Select Income REIT	9 300	305 291	289 808
Simon Property Group Inc.	1 400	296 185	293 679
TCP Capital Corp.	14 200	322 669	311 206
TPG Specialty Lending Inc.	11 900	329 449	315 583
Triangle Capital Corp.	15 000	376 465	342 744
WP Carey Inc.	1 700	142 942	145 523
		5 781 648	5 643 084
TOTAL DES ACTIONS AMÉRICAINES		5 781 648	5 643 084

Tableau des placements (non audité)

Au 30 juin 2017

Titre	Actions/ Contrats	Coût moyen	Juste valeur
ACTIONS CANADIENNES (13,20 %)			
Services financiers (13,20 %)			
Artis REIT	29 400	381 884	385 140
Banque Canadienne Impériale de Commerce	4 200	445 918	442 638
H&R REIT	11 600	267 320	255 432
Power Corporation du Canada	7 300	216 063	215 934
Fonds de placement immobilier RioCan	15 700	401 063	377 899
Banque Royale du Canada	2 440	232 391	229 750
Smart REIT	9 400	304 111	301 928
		2 248 750	2 208 721
TOTAL DES ACTIONS CANADIENNES		2 248 750	2 208 721
INSTRUMENTS DÉRIVÉS (0,73 %)			
Contrats de change à terme (0,73 %)			
Contrat de change à terme visant l'achat de 4 894 360 \$ CA pour 3 700 000 \$ US échéant le 31 juillet 2017		-	98 765
Contrat de change à terme visant l'achat de 2 939 376 \$ CA pour 2 930 000 \$ AU échéant le 31 juillet 2017		-	21 633
Contrat de change à terme visant l'achat de 2 670 120 \$ CA pour 1 800 000 € échéant le 31 juillet 2017		-	1 591
		-	121 989
TOTAL DES INSTRUMENTS DÉRIVÉS		-	121 989
Coûts de transaction		(38 133)	
TOTAL DU PORTEFEUILLE DE PLACEMENTS (99,51 %)		16 633 549 \$	16 655 313 \$
Trésorerie et équivalents de trésorerie (0,95 %)			159 737
Autres actifs, moins les passifs (-0,46 %)			(78 175)
TOTAL DE L'ACTIF NET (100,00 %)			16 736 875 \$

(Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.)

Notes afférentes aux états financiers (non audité)

30 juin 2017

1. ENTITÉ PRÉSENTANT L'INFORMATION FINANCIÈRE

Le FNB Rendement de sociétés financières mondiales Hamilton Capital (« HFY » ou le « FNB ») est une fiducie d'investissement établie sous le régime des lois de la province d'Ontario, en vertu d'une déclaration de fiducie le 15 janvier 2016. Le FNB a commencé ses activités le 6 février 2017. L'adresse du siège social du FNB est la suivante : a/s Hamilton Capital Partners Inc., 55, rue York, bureau 1202, Toronto (Ontario) M5J 1R7.

Les parts de catégorie E (« catégorie E ») du FNB sont offertes en permanence par l'entremise de son prospectus et sont négociées à la Bourse de Toronto (la « TSX ») sous le symbole HFY. Un investisseur ne pourra acheter ou vendre des parts du FNB à la TSX que par l'entremise d'un courtier inscrit dans la province ou le territoire de résidence de l'investisseur. Les investisseurs peuvent négocier des parts du FNB de la même façon que d'autres titres négociés à la TSX, y compris au moyen d'ordres au cours du marché et d'ordres à cours limité, et pourraient devoir payer les commissions de courtage d'usage au moment de l'achat ou de la vente des parts.

L'objectif de placement de HFY est de tirer d'un portefeuille géré activement composé de titres de sociétés de services financiers mondiales un rendement à long terme qui consiste en un revenu régulier de dividendes et de distributions avec une croissance modérée du capital à long terme, notamment des banques commerciales et des banques d'investissement, des compagnies d'assurance, des maisons de courtage de valeurs, des gestionnaires d'actifs, des bourses, des sociétés de placement immobilier et d'autres sociétés de placement. Le FNB investit principalement dans des titres de participation et des titres liés à des titres de participation de sociétés financières situées dans divers pays.

Hamilton Capital Partners Inc. (« Hamilton Capital » ou le « gestionnaire ») est le gestionnaire, fiduciaire et conseiller en valeurs du FNB. Le gestionnaire est responsable de la mise en œuvre des stratégies de placement du FNB.

2. BASE D'ÉTABLISSEMENT

i) Déclaration de conformité

Les présents états financiers ont été préparés selon les Normes internationales d'information financière (les « IFRS »). Toute mention relative au total de l'actif net, à l'actif net, à la valeur liquidative ou à l'augmentation (la diminution) de l'actif net fait référence à l'actif net ou à l'augmentation (la diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, aux termes des IFRS.

Le conseil d'administration du gestionnaire a approuvé la publication des présents états financiers le 15 août 2017.

ii) Base d'évaluation

Les états financiers ont été établis au coût historique, sauf pour ce qui est des instruments financiers à la juste valeur par le biais du résultat net, qui sont évalués à la juste valeur.

iii) Monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation

Les présents états financiers sont présentés en dollars canadiens, soit la monnaie fonctionnelle du FNB.

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les méthodes comptables énoncées ci-dessous ont été appliquées d'une manière uniforme à toutes les périodes présentées dans les présents états financiers.

Notes afférentes aux états financiers (non audité) (suite)

30 juin 2017

a) Instruments financiers

i) Comptabilisation, évaluation initiale et classement

Les actifs financiers et les passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net sont initialement comptabilisés à la juste valeur (voir ci-dessous) à la date de transaction, les coûts de transaction étant comptabilisés dans les états du résultat global. Les autres actifs et passifs financiers sont comptabilisés à la juste valeur à la date où ils sont générés.

Le FNB classe les actifs financiers et les passifs financiers dans les catégories suivantes :

- Actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net :
 - Détenus à des fins de transaction : instruments financiers dérivés
 - Désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net : titres de créance et placements en actions
- Actifs financiers au coût amorti : tout autre actif financier est classé à titre de prêts et créances
- Passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net :
 - Détenus à des fins de transaction : instruments financiers dérivés
- Passifs financiers au coût amorti : tout autre passif financier est classé à titre d'autres passifs financiers

ii) Évaluation de la juste valeur

La juste valeur est le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation sur le marché principal ou, à défaut, le marché le plus avantageux auquel le FNB a accès à cette date. La juste valeur d'un passif reflète l'effet du risque de non-exécution.

Les placements sont évalués à la juste valeur à la fermeture des bureaux chaque jour ouvrable pendant lequel des séances sont tenues à la TSX (la « date d'évaluation ») en s'appuyant, dans la mesure du possible, sur des sources de cotation externes. Les placements détenus qui sont négociés sur un marché boursier actif et reconnu, un marché hors cote ou par un courtier en valeurs mobilières reconnu sont évalués selon leur cours de clôture. Toutefois, ces cours peuvent faire l'objet d'un ajustement si une valeur plus exacte peut être obtenue d'une transaction boursière plus récente ou si l'on y incorpore d'autres renseignements pertinents dont il n'a pas été tenu compte dans les cotations de sources externes. Les placements à court terme, y compris les billets et les instruments du marché monétaire, sont évalués au coût après amortissement, lequel se rapproche de la juste valeur.

Les placements détenus qui ne sont pas négociés sur un marché actif, y compris certains instruments financiers dérivés, sont évalués au moyen de données du marché observables, si possible, selon le mode de calcul et la manière établie par le gestionnaire. Les instruments financiers dérivés sont comptabilisés aux états de la situation financière selon le profit ou la perte qui serait réalisé si les contrats étaient liquidés à la date d'évaluation. Les dépôts de couverture, le cas échéant, sont présentés au tableau des placements comme dépôts de couverture. Il y a également lieu de se reporter au sommaire de l'évaluation de la juste valeur présenté à la note 7.

Les politiques relatives à la juste valeur qui sont appliquées pour la présentation de l'information financière sont les mêmes que celles utilisées pour évaluer la valeur liquidative pour les transactions menées avec les porteurs de parts.

La juste valeur des autres actifs et passifs financiers se rapproche de leur valeur comptable en raison de la nature à court terme de ces instruments.

Notes afférentes aux états financiers (non audité) (suite)

30 juin 2017

iii) Compensation

Les actifs financiers et passifs financiers sont compensés, et le solde net est présenté dans les états de la situation financière, s'il existe un droit juridique exécutoire de compenser les montants comptabilisés et une intention de régler le montant net, ou de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

Les produits et les charges sont présentés pour leur montant net en ce qui a trait aux profits et pertes attribuables aux instruments financiers à la juste valeur par le biais du résultat net et aux profits et pertes de change.

iv) Instruments spécifiques

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués de la trésorerie en dépôt et des billets à court terme portant intérêt dont l'échéance est de moins de trois mois au moment de l'acquisition.

Contrats de change à terme

Les contrats de change à terme, le cas échéant, sont évalués à la valeur au cours du marché à la date d'évaluation. La valeur de ces contrats de change à terme correspond au profit ou à la perte qui serait réalisé si, à la date d'évaluation, la position devait être liquidée et comptabilisée en tant qu'actifs et (ou) passifs dérivés dans les états de la situation financière et en tant que variation nette de la plus-value (moins-value) latente des placements et des dérivés aux états du résultat global. Lorsqu'un contrat de change à terme est liquidé ou qu'il vient à échéance, un profit réalisé ou une perte réalisée est comptabilisé dans les états du résultat global au poste Profit net (perte nette) réalisé(e) sur la vente de placements et de dérivés. La valeur des contrats de change à terme en dollars canadiens est déterminée à l'aide des cours de change à terme établis par un fournisseur de services indépendant.

Parts rachetables

Les parts rachetables sont calculées à la valeur actualisée du prix de rachat et sont considérées comme étant la valeur résiduelle de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables. Elles sont classées à titre de passifs financiers en raison des exigences du FNB visant à distribuer le revenu net et les gains en capital aux porteurs de parts.

b) Revenu de placement

Les transactions sur placements sont comptabilisées à la date de la transaction. Les profits et les pertes réalisés découlant des transactions sur placements sont calculés selon la méthode du coût moyen pondéré. L'écart entre la juste valeur et le coût moyen, tel qu'il est inscrit dans les états financiers, est pris en compte dans les états du résultat global comme faisant partie de la variation nette de la plus-value (moins-value) latente sur les placements et les instruments dérivés. Le revenu d'intérêts à des fins de distribution tiré des placements dans des obligations et des placements à court terme représente le taux d'intérêt nominal reçu par le FNB selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Le FNB n'amortit pas les primes payées ou les escomptes reçus à l'achat de titres à revenu fixe. Le FNB n'utilise pas la méthode du taux d'intérêt effectif. Le revenu de dividendes est comptabilisé à la date ex-dividende. Le revenu tiré des distributions provenant de placements dans d'autres fonds du FNB est comptabilisé lorsqu'il est gagné.

Le revenu provenant des dérivés est présenté dans les états du résultat global comme profit net (perte nette) réalisé(e) à la vente de placements et de dérivés, variation nette de la plus-value (moins-value) latente de placements et de dérivés et de revenu d'intérêts à des fins de distribution, selon sa nature.

Notes afférentes aux états financiers (non audité) (suite)

30 juin 2017

Le revenu tiré des transactions de prêts de titres, s'il en est, est inclus dans le revenu tiré des prêts de titres aux états du résultat global lorsqu'il est gagné. Tous les titres faisant l'objet d'un prêt sont présentés dans le tableau des placements, et la valeur de marché des titres prêtés et des garanties détenues est établie quotidiennement (note 8).

Si le FNB est assujéti à des retenues fiscales imposées par certains pays sur le revenu de placement et les gains en capital, ces revenus et gains sont comptabilisés pour leur montant brut, et les retenues fiscales connexes sont présentées en tant que charges distinctes dans les états du résultat global.

c) Devises

Les transactions menées en devises sont converties dans la monnaie de présentation du FNB au cours de change en vigueur à la date de la transaction. Les actifs et passifs monétaires libellés en devises à la date de clôture sont convertis au cours en vigueur à la clôture de la période. Les profits et pertes de change sont présentés en tant que « Profit net (perte nette) de change réalisé(e) », sauf pour les profits ou pertes attribuables aux instruments financiers à la juste valeur par le biais du résultat net, lesquels sont comptabilisés en tant que composante du « Profit net (perte nette) réalisé(e) sur la vente de placements et d'instruments dérivés » et de la « Variation nette de la plus-value (moins-value) latente des placements et des instruments dérivés » aux états du résultat global.

d) Coût

Le coût des placements de portefeuille est déterminé selon la méthode du coût moyen.

e) Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par part

L'augmentation (la diminution) de l'actif net par part aux états du résultat global correspond à la variation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables liée à l'exploitation divisée par le nombre moyen pondéré de parts qui sont en circulation au cours de la période de présentation de l'information financière. Pour les frais de gestion, il y a lieu de se reporter à la note 10.

f) Transactions des porteurs de parts

La valeur à laquelle les parts sont émises ou rachetées est calculée en divisant la valeur liquidative de la catégorie par le nombre total de parts de cette catégorie en circulation à la date d'évaluation. Les montants reçus à l'émission de parts et les montants payés au rachat de parts sont inclus dans les états de l'évolution de la situation financière.

g) Montants à recevoir (à payer) se rapportant à des actifs de portefeuille vendus (achetés)

Conformément à la politique de comptabilisation à la date de transaction du FNB visant les achats et ventes, les transactions de vente ou d'achat en attente d'un règlement représentent des montants à recevoir ou à payer relativement à des titres vendus ou achetés, mais qui ne sont pas réglés à la date de clôture.

h) Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par part

L'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par part est calculé en divisant l'actif net du FNB attribuable aux porteurs de parts rachetables par le nombre de parts du FNB en circulation à la date d'évaluation.

Notes afférentes aux états financiers (non audité) (suite)

30 juin 2017

i) Coûts de transaction

Les coûts de transaction sont les coûts additionnels qui découlent directement de l'acquisition, de l'émission ou de la sortie d'un placement, ce qui comprend les honoraires et commissions payés aux placeurs pour compte, aux conseillers et aux courtiers ainsi que les droits versés aux organismes de réglementation et aux bourses ainsi que les droits et taxes de transfert. Les coûts de transaction sont passés en charges et imputés aux coûts de transaction dans les états du résultat global.

j) Modifications comptables futures

L'International Accounting Standards Board (l'« IASB ») a publié les nouvelles normes et normes modifiées n'étant pas encore entrées en vigueur suivantes.

IFRS 9, Instruments financiers (« IFRS 9 »)

En juillet 2014, l'IASB a publié l'IFRS 9, *Instruments financiers*, qui remplacera la norme comptable internationale 39, *Instruments financiers : comptabilisation et évaluation* (l'« IAS 39 »). L'IFRS 9 aborde le classement et l'évaluation ainsi que la dépréciation et la comptabilité de couverture.

Aux termes de la nouvelle norme, les actifs doivent être classés selon la gestion des actifs financiers prévue dans le modèle d'affaires du FNB ainsi que les caractéristiques des flux de trésorerie contractuels des actifs financiers. Les actifs financiers seront évalués à la juste valeur par le biais du résultat net à moins que certaines conditions permettant de les évaluer au coût amorti ou à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global ne soient réunies.

Le classement et l'évaluation des passifs demeurent généralement inchangés, sauf en ce qui a trait aux passifs comptabilisés à la juste valeur par le biais du résultat net. En ce qui a trait aux passifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net, l'IFRS 9 exige de présenter les effets de la variation du risque de crédit du FNB dans les autres éléments du résultat global plutôt que le revenu net.

L'IFRS 9 entrera en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018 et son adoption anticipée est permise. Le gestionnaire évalue actuellement l'incidence de cette nouvelle norme sur les états financiers du FNB.

4. ESTIMATIONS COMPTABLES CRITIQUES ET JUGEMENTS

Lors de l'établissement des présents états financiers, le gestionnaire a eu recours à son jugement, a fait des estimations et a posé des hypothèses qui influent sur l'application des méthodes comptables ainsi que sur la valeur comptable de l'actif, du passif, des produits et des charges. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations. Les estimations et hypothèses sous-jacentes sont passées en revue régulièrement. Toute modification des estimations est comptabilisée prospectivement.

Le FNB peut détenir des instruments financiers qui ne sont pas cotés sur des marchés actifs, y compris des instruments dérivés. La détermination de la juste valeur de ces instruments représente l'information qui a fait l'objet des jugements comptables et des estimations les plus critiques de la part du FNB lors de la préparation des états financiers. Il y a lieu de se reporter à la note 7 pour de plus amples renseignements sur l'évaluation de la juste valeur des instruments financiers du FNB.

Notes afférentes aux états financiers (non audité) (suite)

30 juin 2017

5. RISQUE LIÉ AUX INSTRUMENTS FINANCIERS

Dans le cours normal de ses activités, le FNB est exposé à divers risques financiers liés à ses activités de placement. Le gestionnaire s'efforce de réduire au minimum les effets négatifs de ces risques sur le rendement du FNB en faisant appel à des conseillers en valeurs spécialisés et expérimentés, en suivant quotidiennement les positions du FNB et l'évolution du marché et en ayant recours de façon périodique à des dérivés afin de couvrir certains risques. Le gestionnaire contribue à la gestion des risques en maintenant une structure de gouvernance servant à superviser les activités de placement du FNB et à assurer la conformité de celles-ci avec les stratégies de placement établies par le FNB, les lignes directrices internes et les règles en matière de valeurs mobilières.

Il y a lieu de se reporter au plus récent prospectus pour une analyse complète des risques liés à un placement dans les parts du FNB. Les risques importants visant les instruments financiers et qui sont propres au FNB de même qu'une analyse de la façon dont ils sont gérés figurent ci-après.

a) Risque de marché

Le risque de marché correspond au risque que des variations des prix de marché, comme les taux d'intérêt, le cours des actions, les taux de change et les écarts de crédit (sans lien avec les variations de la solvabilité du débiteur ou de l'émetteur), influent sur les revenus du FNB ou sur la juste valeur des instruments financiers qu'il détient. L'objectif de la gestion du risque de marché consiste à gérer et à maintenir les expositions au risque de marché à l'intérieur de paramètres acceptables tout en optimisant les rendements.

i) Risque de change

Le risque de change correspond au risque que des instruments financiers, libellés dans des monnaies autres que la monnaie de présentation du FNB, soit le dollar canadien, fluctuent en raison de variations des taux de change et puissent avoir une incidence défavorable sur le bénéfice et les flux de trésorerie du FNB ou sur la juste valeur des placements qu'il détient. Le tableau qui suit indique les devises auxquelles le FNB avait une exposition importante au 30 juin 2017 (le FNB n'était exposé à aucune devise au 31 décembre 2016), exprimées en dollars canadiens, et l'incidence possible sur l'actif net du FNB (y compris les montants en capital sous-jacents des contrats de change à terme ou standardisés, le cas échéant) d'une variation de 1 % de ces devises par rapport au dollar canadien :

30 juin 2017	Instruments financiers	Contrats de change à terme et (ou) contrats à terme standardisés	Total	Incidence sur la valeur liquidative
Monnaie	(en milliers de \$)	(en milliers de \$)	(en milliers de \$)	(en milliers de \$)
Dollar australien	2 971	(2 918)	53	1
Livre sterling	1 540	–	1 540	15
Couronne danoise	225	–	225	2
Euro	2 755	(2 738)	17	-
Couronne suédoise	292	–	292	3
Franc suisse	232	–	232	2
Dollar américain	6 462	(4 796)	1 666	17
Total	14 477	(10 452)	4 025	40
En pourcentage de la valeur liquidative	86,5 %	-62,4 %	24,1 %	0,2 %

Notes afférentes aux états financiers (non audité) (suite)

30 juin 2017

ii) Risque de taux d'intérêt

Le FNB peut être exposé au risque que la juste valeur des flux de trésorerie futurs de ses instruments financiers fluctue avec les taux d'intérêt du marché. En général, la valeur des instruments financiers portant intérêt augmente lorsque les taux d'intérêt baissent; inversement, elle diminue lorsque les taux d'intérêt augmentent. La trésorerie et les équivalents de trésorerie investis à des taux à court terme du marché ont une sensibilité minimale aux fluctuations des taux d'intérêt puisque ces titres sont généralement détenus jusqu'à leur échéance et qu'ils sont de courte durée.

Au 30 juin 2017 et au 31 décembre 2016, le FNB ne détenait pas d'instruments de créance à long terme et n'était pas exposé au risque de taux d'intérêt.

iii) Autre risque lié au marché

L'autre risque lié au marché est le risque que la valeur des instruments financiers fluctue par suite de variations des cours du marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt ou du risque de change) causées par des facteurs propres à un placement précis, à son émetteur ou causées par tous les facteurs perturbant l'ensemble des instruments négociés sur un marché ou un segment de marché. Le gestionnaire a imposé des contrôles de gestion du risque à l'interne au FNB, lesquels visent à limiter la perte relative à ses activités de négociation. Le tableau ci-dessous présente l'incidence estimée sur le FNB d'une augmentation ou d'une diminution de 1 % d'un indice boursier général, compte tenu de la corrélation historique, tous les autres facteurs demeurant constants, aux dates considérées. En pratique, les résultats réels peuvent différer de l'analyse de sensibilité présentée et la différence pourrait être importante. La corrélation historique peut ne pas être représentative de la corrélation future.

Indice comparatif	30 juin 2017	31 décembre 2016
Indice MSCI Monde	134 854 \$	–

b) Risque de crédit

Le risque de crédit sur instruments financiers correspond au risque de perte financière pouvant découler du défaut d'une contrepartie de remplir ses obligations envers le FNB. Il découle principalement des titres de créance détenus, et aussi des actifs financiers dérivés, de la trésorerie et des équivalents de trésorerie de même que des autres débiteurs. À la date de clôture, l'exposition maximale du FNB au risque de crédit représente la valeur comptable des actifs financiers pertinents présentée dans les états de la situation financière. La politique du FNB à l'égard du risque de crédit consiste à réduire son exposition à des contreparties dont le risque de défaillance perçu est élevé en ne faisant affaire qu'avec des contreparties qui respectent les normes de crédit présentées dans le prospectus du FNB et en prenant des garanties.

Au 30 juin 2017 et au 31 décembre 2016, le FNB n'était pas exposé à un risque de crédit important en raison de la nature de ses placements de portefeuille.

c) Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que le FNB éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers qui sont réglés par la remise de trésorerie ou d'un autre actif financier. La politique du FNB et la méthode du gestionnaire en matière de gestion du risque de liquidité consistent à faire en sorte, dans la mesure du possible, que le FNB disposera toujours des liquidités suffisantes pour honorer ses engagements à leur échéance, tant dans des conditions normales que sous contrainte, y compris les rachats d'actions estimés, et ce, sans subir de pertes inacceptables.

Notes afférentes aux états financiers (non audité) (suite)

30 juin 2017

et sans risquer d'entacher sa réputation. Tous les passifs financiers arrivent habituellement à échéance dans un délai de 90 jours. Le gestionnaire gère le risque de liquidité en investissant la majorité de l'actif du FNB dans des placements qui sont négociés sur un marché actif et qui peuvent être aisément cédés. L'objectif du FNB est de détenir un montant suffisant de trésorerie et d'équivalents de trésorerie pour maintenir sa liquidité; par conséquent, le risque de liquidité est jugé minimal pour le FNB.

6. VARIATION NETTE PROVENANT D'INSTRUMENTS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR LE BIAIS DU RÉSULTAT NET

Les variations nettes de la juste valeur sur les actifs et passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net présentées dans le tableau ci-dessous se composent de ce qui suit : profit net (perte nette) réalisé(e) à la vente de placements et de dérivés, variation nette de la plus-value (moins-value) latente de placements et de dérivés, de revenu de dividendes et de revenu d'intérêts à des fins de distribution. Leur classement entre Détenus à des fins de transaction ou Désignés comme étant à la juste valeur est présenté dans le tableau qui suit :

Catégorie	Variations nettes à la juste valeur par le biais du résultat net (\$)	
	30 juin 2017	30 juin 2016
Actifs (passifs) financiers à la juste valeur par le biais du résultat net :		
Détenus à des fins de transaction	98 847	–
Désignés comme étant à la juste valeur	232 679	–
Total des actifs (passifs) financiers à la juste valeur par le biais du résultat net	331 526	–

7. ÉVALUATION À LA JUSTE VALEUR

Le FNB présente ci-après un classement des évaluations à la juste valeur des placements qu'il détient selon une hiérarchie qui se compose de trois niveaux de juste valeur ainsi qu'un rapprochement des transactions et des transferts entre les niveaux de cette hiérarchie. La hiérarchie des données servant à l'évaluation de la juste valeur s'établit comme suit :

- Niveau 1 : les titres qui sont évalués selon des prix cotés sur des marchés actifs.
- Niveau 2 : les titres qui sont évalués selon des données autres que les prix cotés observables, soit directement (à savoir des prix) ou indirectement (à savoir des données dérivées de prix).
- Niveau 3 : les titres qui ne sont pas évalués selon des données non observables de marché importantes.

Notes afférentes aux états financiers (non audité) (suite)

30 juin 2017

Les changements aux méthodes d'évaluation pourraient entraîner des transferts entre les niveaux assignés aux placements. Le tableau suivant présente un sommaire des données utilisées dans l'évaluation des placements et dérivés du FNB évalués à la juste valeur en date du 30 juin 2017 :

	30 juin 2017		
	Niveau 1 (\$)	Niveau 2 (\$)	Niveau 3 (\$)
Actifs financiers			
Actions	16 533 324	–	–
Contrats de change à terme	–	121 989	–
Total des actifs financiers	16 533 324	121 989	–
Total des passifs financiers	–	–	–
Actifs et passifs financiers, montant net	16 533 324	121 989	–

Au 31 décembre 2016, le FNB ne détenait aucun placement assujéti à la hiérarchie décrite ci-dessus puisque la totalité des actifs du FNB était détenue en trésorerie à cette date.

Il n'y a eu aucun transfert important entre les niveaux 1 et 2 par suite du changement dans la disponibilité des prix cotés sur des marchés ou des données observables sur le marché au cours de la période présentée. En outre, aucun placement ni aucune transaction n'ont été classés dans le niveau 3 pour la période close le 30 juin 2017 et l'exercice clos le 31 décembre 2016.

8. PRÊT DE TITRES

Afin de générer des rendements supplémentaires, le FNB est autorisé à conclure certaines conventions de prêt de titres avec des emprunteurs qu'il juge acceptables conformément au Règlement 81-102 sur les fonds d'investissement (le « Règlement 81-102 »). Aux termes d'une convention de prêt de titres, l'emprunteur doit verser au FNB des honoraires de prêt de titres déterminés, verser au FNB des honoraires d'un montant égal aux distributions que l'emprunteur a reçues sur les titres prêtés, et le FNB doit recevoir une forme acceptable de garantie d'une valeur excédentaire à celle des titres prêtés. Bien que cette garantie soit évaluée à la valeur du marché, le FNB pourrait tout de même être exposé au risque de perte si l'emprunteur ne s'acquittait pas de son obligation de rendre les titres empruntés et si la garantie ne suffisait pas à reconstituer le portefeuille de titres prêtés. Le cas échéant, le revenu tiré de ces transactions de prêt de titres au cours de la période est indiqué dans les états du résultat global du FNB.

Au 30 juin 2017 et au 31 décembre 2016, le FNB n'était partie à aucune transaction de prêt sur titres. Pour les périodes closes le 30 juin 2017 et le 31 décembre 2016, le FNB n'a tiré aucun revenu du prêt de titres.

9. PARTS RACHETABLES

Le FNB est autorisé à émettre un nombre illimité de parts de catégorie E rachetables et transférables, lesquelles parts représentent chacune une participation indivise et égale dans l'actif net du FNB. Chaque part habilite son porteur à exprimer une voix aux assemblées des porteurs de parts. Chaque part confère une participation égale, avec toutes les autres parts, à tous les paiements faits aux porteurs de parts, autres que les distributions des frais de gestion, qu'il s'agisse de distributions de revenu ou de distributions de capital et, au moment de la liquidation, une participation égale au reliquat de l'actif net du FNB après l'acquittement de toute obligation non réglée attribuable aux parts du FNB. Toutes les parts seront entièrement payées et non susceptibles d'appels subséquents, et ne seront pas assujétiées à de futures évaluations, lorsqu'elles auront été émises, et elles ne pourront être cédées, sauf par application de la loi.

Notes afférentes aux états financiers (non audité) (suite)

30 juin 2017

Les parts rachetables émises par le FNB confèrent à l'investisseur le droit d'exiger le remboursement au comptant d'un montant proportionnel à la participation de l'investisseur dans l'actif net du FNB chaque date de rachat et elles sont classées à titre de passif en raison de l'obligation du FNB de distribuer son revenu net et ses gains en capital aux porteurs de parts. Les objectifs du FNB en matière de gestion des parts rachetables sont d'atteindre l'objectif de placement du FNB, et de gérer le risque de liquidité attribuable aux rachats. La gestion par le FNB du risque de liquidité attribuable aux parts rachetables est décrite à la note 5.

À toute date d'évaluation, les porteurs de parts du FNB peuvent i) racheter des parts du FNB, au comptant à un prix par part correspondant à 95 % du cours de clôture des parts du FNB à la TSX le jour de prise d'effet du rachat, lorsque le nombre de parts faisant l'objet du rachat ne correspond pas à un nombre prescrit de parts ou à un multiple de celui-ci; ou ii) racheter, déduction faite de tous les frais de rachat applicables déterminés de temps à autre par le gestionnaire, à son gré, un nombre prescrit de parts ou un multiple du nombre prescrit de parts du FNB au comptant pour un montant correspondant à la valeur liquidative de ce nombre de parts.

Des parts du FNB sont émises ou rachetées sur une base quotidienne à la valeur liquidative par titre, laquelle est fixée chaque date d'évaluation à 16 h (heure de l'Est). Les ordres d'achat ou de rachat doivent respecter une heure limite, soit 9 h 30 (heure de l'Est).

Le FNB doit distribuer tout son bénéfice (incluant les gains en capital nets réalisés) qu'il a réalisé au cours de l'exercice de sorte qu'il ne sera pas assujéti à l'impôt sur le revenu ordinaire pour ces revenus et ces gains. Le bénéfice réalisé par le FNB est distribué aux porteurs de parts au moins une fois par année, au besoin, et cette somme distribuée par le FNB sera versée à titre de « distribution réinvestie ». Les distributions réinvesties seront automatiquement réinvesties dans des parts additionnelles du FNB à un prix correspondant à la valeur liquidative par part du FNB ce jour donné. Les parts du FNB seront immédiatement consolidées de sorte que le nombre de parts en circulation du FNB qui sont détenues par chaque porteur de parts ce jour donné et après la distribution correspondra au nombre de parts du FNB détenues par le porteur de parts avant la distribution. Les distributions réinvesties sont comptabilisées à titre de distributions imposables et utilisées afin d'augmenter le prix de base rajusté de chaque porteur de parts du FNB. Les distributions versées aux détenteurs de parts rachetables sont constatées dans les états de l'évolution de la situation financière.

Veuillez consulter le plus récent prospectus du FNB pour obtenir une description complète des caractéristiques de souscription et de rachat des parts du FNB.

Pour les périodes closes les 30 juin 2017 et 2016, le nombre de parts émises dans le cadre de souscriptions, le nombre de parts rachetées, le nombre total et le nombre moyen de parts en circulation se présentent comme suit :

Périodes closes les	Parts en circulation à l'ouverture	Parts émises	Parts rachetées	Parts en circulation à la clôture	Nombre moyen de parts en circulation
30 juin 2017	9 375	1 012 500	–	1 021 875	535 151
30 juin 2016	–	9 375	–	9 375	9 375

Notes afférentes aux états financiers (non audité) (suite)

30 juin 2017

10. CHARGES ET AUTRES TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIÉES

Frais de gestion

Le gestionnaire assure ou supervise la prestation de services administratifs requis par le FNB, y compris notamment la négociation de contrats avec certains tiers fournisseurs de services tels que les gestionnaires de portefeuille, les dépositaires, les agents chargés de la tenue des registres, les agents des transferts, les auditeurs et les imprimeurs; l'autorisation du paiement des frais d'exploitation engagés au nom du FNB; les arrangements de la tenue à jour des registres comptables du FNB; la préparation des rapports à l'intention des porteurs de parts et des autorités de réglementation des valeurs mobilières compétentes; le calcul du montant des distributions faites par le FNB et l'établissement de la fréquence de telles distributions; la préparation des états financiers, des déclarations de revenus et des informations financières et comptables selon ce qu'exige le FNB; l'assurance que les porteurs de parts reçoivent les états financiers et autres rapports suivant ce que la loi applicable exige de temps à autre; l'assurance que le FNB se conforme à toutes les autres exigences réglementaires, notamment les obligations d'information continue du FNB en vertu des lois applicables en valeurs mobilières; l'administration des achats, des rachats et autres opérations liées aux parts du FNB; et la gestion des demandes des porteurs de parts du FNB et la communication avec ceux-ci. Le gestionnaire fournit des locaux et du personnel pour assurer ces services, si ceux-ci ne sont fournis par aucun autre fournisseur de services du FNB. Le gestionnaire supervise également les stratégies de placement du FNB pour s'assurer que le FNB se conforme à ses objectifs de placement, à ses stratégies de placement et à ses restrictions et pratiques en matière de placement.

En contrepartie de ces services, le gestionnaire touche des frais de gestion mensuels correspondant à un taux annuel de 0,85 % de la valeur liquidative des parts de catégorie E du FNB, plus les taxes de vente applicables, calculés et cumulés quotidiennement et versés mensuellement à terme échu.

Autres charges

Outre les frais de gestion, à moins que le gestionnaire n'y renonce ou ne les absorbe, le FNB paie l'ensemble de ses charges d'exploitation, notamment les honoraires des auditeurs, les frais liés aux services offerts par le fiduciaire et le dépositaire, les coûts d'administration, les coûts associés à l'évaluation, à la comptabilité et à la tenue de registres, les frais juridiques, les frais autorisés relatifs à la préparation et au dépôt de prospectus, les coûts liés à l'envoi de documents aux porteurs de parts, les droits d'inscription à la cote d'une bourse et les frais annuels connexes, les frais payables à Services de dépôt et de compensation CDS inc., les frais bancaires et les intérêts, les charges extraordinaires, les coûts liés à la préparation et à la communication des rapports à l'intention des porteurs de parts et les coûts liés à la prestation de services, les honoraires de l'agent chargé de la tenue des registres et de l'agent des transferts, les coûts associés au comité d'examen indépendant, l'impôt sur le résultat, les taxes de vente, les commissions et les frais de courtage, ainsi que les retenues fiscales.

Le gestionnaire peut, à son gré, renoncer aux frais ou charges autrement payables par le FNB, ou en absorber une partie. La renonciation à ces frais ou charges ou leur absorption par le gestionnaire peut être interrompue en tout temps ou poursuivie indéfiniment, au gré du gestionnaire.

Notes afférentes aux états financiers (non audité) (suite)

30 juin 2017

11. COMMISSIONS DE COURTAGE, RABAIS DE COURTAGE SUR TITRES GÉRÉS ET TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIÉES

Les commissions de courtage payées relativement à des transactions sur titres peuvent comprendre des montants payés aux parties liées du gestionnaire pour des services de courtage fournis au FNB.

Les services de recherche et d'utilisation de systèmes reçus en contrepartie des commissions générées auprès de certains courtiers sont généralement qualifiés de rabais de courtage sur titres gérés.

Les commissions de courtage payées aux courtiers relativement aux transactions sur les titres du portefeuille, les rabais de courtage sur titres gérés et les montants payés aux parties liées du gestionnaire pour les périodes closes les 30 juin 2017 et 2016 sont les suivants :

Périodes closes les	Commissions de courtage payées	Rabais de courtage sur titres gérés	Montants payés à des parties liées
30 juin 2017	41 636 \$	5 900 \$	néant \$
30 juin 2016	néant \$	néant \$	néant \$

En plus des éléments présentés dans le tableau ci-dessus, les frais de gestion versés au gestionnaire dont il est question à la note 10 sont inscrits dans les transactions entre parties liées, puisque le gestionnaire est considéré comme étant une partie liée du FNB. La rémunération payée au comité d'examen indépendant est également inscrite dans les transactions avec des parties liées. Les frais de gestion et la rémunération payée au comité d'examen indépendant figurent aux états du résultat global. Les frais de gestion payables par le FNB au 30 juin 2017 et au 31 décembre 2016 figurent aux états de la situation financière.

Le FNB peut investir dans d'autres FNB gérés par le gestionnaire ou ses affiliés, conformément aux objectifs et stratégies de placement du FNB. Ces placements, le cas échéant, sont présentés au tableau des placements.

12. IMPÔT SUR LE RÉSULTAT

En vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada) (la « LIR »), le FNB devrait être considéré comme une fiducie de fonds commun de placement et, par conséquent, ne sera pas imposé sur la tranche du résultat fiscal versée ou allouée aux porteurs de parts. En outre, les remboursements d'impôt (fondés sur les rachats et les profits réalisés et latents de la période) peuvent permettre la rétention de certains gains en capital nets dans le FNB sans engendrer d'impôts.

13. PERTES FISCALES REPORTÉES EN AVANT

Les pertes en capital aux fins de l'impôt peuvent être reportées en avant indéfiniment et appliquées en réduction des gains en capital réalisés au cours d'exercices ultérieurs. Les pertes autres qu'en capital reportées en avant peuvent être appliquées en réduction du résultat fiscal au cours d'exercices ultérieurs. Les pertes autres qu'en capital réalisées pendant l'année d'imposition en cours peuvent être reportées en avant pendant 20 ans. Au 31 décembre 2016, le FNB ne disposait d'aucune pertes en capital nettes ni de pertes autres qu'en capital.

Notes afférentes aux états financiers (non audité) (suite)

30 juin 2017

14. COMPENSATION D'INSTRUMENTS FINANCIERS

Dans le cours normal de ses activités, le FNB peut conclure diverses conventions-cadres de compensation ou ententes similaires qui ne satisfont pas aux critères de compensation aux états de la situation financière. Toutefois, dans certaines circonstances telles qu'une faillite ou une résiliation de contrats, les montants connexes peuvent être compensés. Le tableau suivant présente les instruments financiers pouvant être admissibles à une telle compensation, si une telle situation se produisait au 30 juin 2017. La colonne intitulée « Incidence nette » indique l'incidence nette sur les états de la situation financière du FNB si tous les montants étaient compensés. Au 31 décembre 2016, le FNB n'avait pas d'instruments financiers admissibles à une compensation.

Actifs et passifs financiers au 30 juin 2017	Montants compensés (\$)			Montants non compensés (\$)		Incidence nette (\$)
	Actifs (passifs) bruts	Actifs (passifs) bruts compensés	Montants nets	Instruments financiers	Trésorerie donnée en garantie	
Actifs dérivés	121 989	–	121 989	–	–	121 989
Passifs dérivés	–	–	–	–	–	–

Gestionnaire

Hamilton Capital Partners Inc.

55, rue York, bureau 1202

Toronto (Ontario)

M5J 1R7

Tél. : 416-941-9888

www.hamilton-capital.com

Auditeurs

KPMG s.r.l./s.e.n.c.r.l.

Bay Adelaide Centre

333, rue Bay, bureau 4600

Toronto (Ontario)

M5H 2S5

Dépositaire

Société de fiducie CIBC Mellon Trust

1, rue York, bureau 900

Toronto (Ontario)

M5J 0B6

Agent chargé de la tenue des
registres et agent des transferts

Société de fiducie AST (Canada)

1, rue Toronto, bureau 1200

Toronto (Ontario)

M5C 2V6

The logo consists of the letters 'HFY' in a bold, white, sans-serif font, centered within a dark red square.The text 'FNB RENDEMENT DE SOCIÉTÉS FINANCIÈRES MONDIALES HAMILTON CAPITAL' is written in a white, sans-serif font, stacked in three lines within a dark red rectangular box.

Hamilton Capital Partners Inc. | 55, rue York, bureau 1202 | Toronto, Ontario M5J 1R7

416.941.9888 | www.hamilton-capital.com